

**OLIVER**  
MACHINE A ECRIRE  
de grande puissance  
à barres, à caractères  
DOUBLES

Les meilleurs prix.  
A. CLAUDE  
Agent général direct pour  
le Nord LILLE  
84, RUE NATIONALE, 84

IL N'EST PLUS PERMIS  
d'écrire à la main  
puisque A. CLAUDE.

84, RUE NATIONALE, 84  
LILLE

Il y a des machines à écrire  
d'occasion — presque neuves  
à vendre jusqu'à 100 francs.  
(Lait en demandant la liste)

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

**ABONNEMENTS**  
Nord et limitrophes..... 3 mois, 12.00; 6 mois, 22.00; 1 an, 42.00.  
France et Belgique..... 13.00; 25.00; 48.00.  
Union postale..... 22.00; 43.00; 82.00.

**REDACTION - ANNONCES**  
ROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1190.  
TOURCOING: 33, rue Carnot. Téléph. 37.  
Chèques postaux 87 Lille

## LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE A L'ETRANGER

### Le rôle social d'une Banque populaire

#### UN EXEMPLE ITALIEN

Lors d'une enquête que j'ai faite, quelque temps avant la guerre, en Italie, principalement à Bergame et dans la région du Nord, et dont j'ai donné les résultats dans mon volume *Activités Sociales*, j'ai constaté combien les catholiques italiens ont, en général, compris que la puissance de l'argent devait être mise au service des œuvres sociales et que le crédit était nécessaire aux associations pour se développer.

Aujourd'hui, comme hier, nos frères de la Péninsule continuent à penser que le mouvement des œuvres économiques doit pouvoir s'appuyer sur une base financière solide et large.

Je n'en veux pour preuve que l'extension très rapide qu'ils ont su donner à la « Banca del Lavoro e della Cooperazione » — qui a pour but de servir d'organe financier aux coopératives chrétiennes sociales, groupées dans la « Confédération coopérative italienne ».

Cette banque a été fondée au mois d'avril 1910, au capital de 3 millions de lires, porté, dès la première année, à 6 millions et actuellement à 10 millions. Les actionnaires ne peuvent être que des organisations coopératives, des fédérations de sociétés de secours mutuel ou bien encore des associations à but moral ou charitable. Les actions ne touchent qu'un intérêt qui, en aucun cas, ne doit dépasser 6 %.

Durant l'année 1921, les bénéfices bruts ont atteint 6.327.924 lires.

La banque s'accorde de crédit aux coopératives qui conformément aux principes suivants :

- 1° Les coopératives doivent se trouver dans une région où la banque peut surveiller leur fonctionnement;
- 2° En règle générale, on n'accorde pas de crédit aux coopératives isolées, mais seulement aux coopératives groupées en fédérations;
- 3° Les coopératives qui demandent du crédit doivent prouver qu'elles ont la personnalité juridique, qu'elles tiennent une comptabilité régulière et que leur administration possède une compétence technique suffisante;
- 4° Pendant une durée de crédit, la coopérative emprunteuse doit se soumettre à l'inspection et à la surveillance des représentants administratifs, juridiques et techniques de la banque.

Sous réserve de ces quatre règles, la Banca del Lavoro e della Cooperazione consent des prêts pour des sommes importantes. Ainsi, voici quel était, au 31 décembre 1921, le montant des crédits accordés :

Aux coopératives de consommation, 10 millions 919.490 lires;

Aux coopératives agricoles, 11.317.792 lires;

Aux coopératives de travail, 48.069.010 lires.

Ce qui fait le total de 70.296.292 lires.

Il n'est pas besoin de longues considérations pour mettre en lumière l'efficacité de cet appui matériel prêté aux coopératives catholiques. Par son aide financière, la « Banca del Lavoro e della Cooperazione » a puissamment contribué au développement de la « Confédération coopérative italienne » et des fédérations qui composent celle-ci, notamment la Federazione Nazionale cooperative di Consumo, l'Unione Nazionale della Cooperazione di Produzione e Lavoro, et la Federazione Nazionale delle Unioni agricole.

Voici, d'ailleurs, quelques chiffres et quelques faits, particulièrement intéressants.

Grâce aux avances de la banque, 104 coopératives de production et de travail ont pu entreprendre, en 1921, pour environ 80 millions de lires de travaux. Une partie importante de la Vénétie dévastée par la guerre, a été reconstruite par les coopératives de Trévise, Vicenza, Udine et Treviso, soutenues financièrement par la Banca del Lavoro.

Cette banque a également donné son appui aux coopératives agricoles pour leur permettre de tirer profit des récentes lois agraires. C'est ainsi qu'en 1921, ses prêts ont permis à 15 coopératives de pratiquer l'affermage collectif de 1.896 hectares et l'achat de 4.354 hectares. En ce qui concerne les achats de terres, il est intéressant de noter que la proportion des sommes avancées par la Banque a représenté environ 56 % de la valeur des propriétés, mais que, par suite des remboursements effectués par les cultivateurs, les sommes qui, au 31 décembre 1921, restaient dues de ce chef à la Banque, ne représentaient plus que 33 % du prix d'achat.

Par ces quelques chiffres et faits, on voit que cette Banque, de fondation toute récente, est venue très utilement soutenir et développer l'activité économique et sociale des catholiques italiens.

Il nous semble qu'il y a là un exemple opportun à méditer — et à imiter.

**MAX TURMANN,**  
Professeur à l'Université de Fribourg.

### LES MINORITÉS A LAUSANNE

PROTESTATIONS TURQUES CONTRE L'ADDITION OFFICIELLE DES DÉLEGUÉS ARMÉNIENS ET BULGARES

Lausanne, 26 décembre. — Riza Naour Bey, deuxième délégué turc, vient d'adresser au président de la sous-commission des minorités, M. Montagna, une lettre dans laquelle il proteste contre le fait que les délégués arméniens et bulgares seront entendus, à la prochaine séance de la sous-commission, alors qu'il avait été convenu que ces deux délégations seraient entendues exclusivement à titre privé par les Alliés.

## LE CENTENAIRE DE PASTEUR

### Les fêtes organisées par l'Association générale des Etudiants, à Paris

Paris, 26 décembre. — L'Association générale des Etudiants a organisé, à l'occasion du centenaire de Pasteur et de la Confédération internationale des Etudiants, une série de fêtes qui dureront une semaine et auxquelles ont été invités les étudiants des Facultés de province et de l'étranger.

Ce matin, sont arrivées à Paris, de nombreuses délégations de province, que M. E. Claude, président de l'Association, a reçues. On compte que les deux cents étudiants belges invités par l'Association, seront à Paris mercredi, à 3 heures du matin. C'est à peu près vers cette heure qu'arriveront également les étudiants hollandais et anglais.

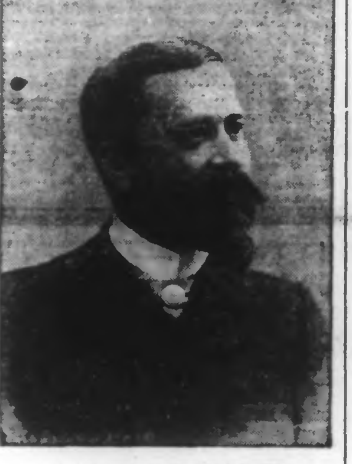
### L'œuvre de Pasteur glorifiée à l'Académie de Médecine

Paris, 26 décembre. — La séance hebdomadaire de l'Académie de médecine a pris, aujourd'hui, un caractère de solennité. Elle a été consacrée toute entière à la glorification de Pasteur et de son œuvre.

Le gouvernement était représenté par M. Strauss, ministre de l'Hygiène. Après une allocution du président Bechal, six membres de l'Académie, MM. Déjans, Fernand Widal, Pierre Dubet, Willich, Barlier, et Calmette sont venus rendre hommage à Pasteur et dire les progrès réalisés grâce à lui.

### Allocution de D<sup>r</sup> Calmette

Prenant le dernier la parole, M. Calmette, sous-directeur de l'Institut Pasteur, a dit ce



M. LE DOCTEUR CALMETTE

dont l'hygiène publique est redevable au savant; c'est lui qui a créé la prophylaxie. Avant 1886, les statistiques officielles indiquaient que sur 100 personnes mortes par des animaux enragés, environ 47 mouraient de la rage. Cette mortalité est descendue à 3 %.

Le docteur Calmette, après avoir donné encore des exemples, a résumé son exposé dans cette conclusion qui est aussi bien celle de la séance d'aujourd'hui; dans l'ordre social enfin, l'œuvre de Pasteur n'a pas été moins féconde; en nous faisant connaître les causes des maladies, en nous montrant que ces causes sont justiciables de notre intervention, elle a complètement modifié les anciennes conceptions du devoir social vis-à-vis des malades.

### A MARSEILLE

Marseille, 26 décembre. — Pour célébrer le centenaire de Pasteur, la Ligue d'action religieuse et sociale a donné, aujourd'hui, une matinée de gala, au cours de laquelle M<sup>r</sup> Ménard, avocat, président de la Ligue, a fait une conférence. Une pièce en quatre actes, de M. Faral, intitulée « Pasteur », a été écurie représentée.

### A LISBONNE

Lisbonne, 26 décembre. — De nombreuses démonstrations ont eu lieu, au Portugal, à la mémoire de Pasteur, notamment dans les corporations scientifiques.

### A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 26 décembre. — L'Association Amicale des médecins turcs de Constantinople organise, mercredi, une fête commémorative à l'occasion du centenaire de Pasteur.

Quatre professeurs d'Universités prononceront des discours sur les découvertes de Pasteur.

### LES REPARATIONS

#### EN CAS D'OCCUPATION DE LA RUHR

AVEC QUELLE MONNAIE S'EFFECTUERAIENT LES TRANSACTIONS COMMERCIALES ?

Paris, 26 décembre. — Au cours des dernières délibérations sur la question des réparations et sur les gages, le président du Conseil et les experts ont entré dans l'étude d'un problème technique fort délicat. Si le bassin de la Ruhr était séparé du reste de l'Allemagne par une barrière douanière, dans quelle monnaie se feront les transactions commerciales et le paiement des salaires ?

L'introduction du franc ou de toute autre monnaie étrangère se heurterait à de sérieuses difficultés.

D'autre part, le formidable accroissement de la circulation fiduciaire en Allemagne a faussé toute la vie monétaire.

De nouvelles délibérations sont prévues à ce sujet.

## LE BUDGET DES P. T. T. A LA CHAMBRE

### Vote du projet de loi sur les emplois réservés aux victimes de la guerre

SEANCE DU MATIN  
Paris, 26 décembre. — La séance est ouverte à 10 h., sous la présidence de M. Arago, devant quelques députés. MM. Magniot et Colrat sont au banc du gouvernement.

### Les emplois réservés aux victimes de la guerre

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de réserver des emplois aux victimes de la guerre, par suite de l'industrialisation de la guerre ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre.

Le rapporteur, M. Maucisson, exposant l'économie du projet, dit que le projet marque un progrès considérable sur le passé. « En fait, dit-il, les emplacements d'une Commission de classement souveraine, les décisions arbitraires sans appel et les injustices imitées. »

« Les candidats ne seront plus désolés. Ils auront la faculté de poser leur candidature, s'ils le désirent, à tous les emplois d'une même catégorie. La priorité sera accordée aux candidats ayant appartenu à une unité combattante. Plus de 125.000 réformés de la guerre seront assurés d'un emploi digne d'eux. »

Répondant à M. Queffelec, M. Magniot dit qu'il est tout disposé à faire quelque chose en faveur des gens, qu'il considère comme des maris. L'ensemble du projet est adopté à mains levées.

Séance levée à midi 30.

### SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 26 décembre. — M. André Lefèvre ouvre la séance à 15 h. 40.

### PROJETS ADOPTÉS

La Chambre adopte, sans débat, le projet de loi de M. Louis Barthou tendant à modifier les articles 976 et suivants du Code civil relatifs au testament mystique; le projet de loi déposé par le Sénat tendant à compléter l'article 29 de la loi du 6 août 1920, sur le Crédit national et la Coopération agricole.

### LE BUDGET DES P. T. T.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des P. T. T.

La Chambre se trouvait restée au chapitre IV (exécution, agents des services de manipulation, etc.), 241.614.054 fr.

Sur ce chapitre, M. Dézobry soutient l'amendement suivant: Réduire le crédit primitif demandé par le gouvernement et réduit par la Commission, soit une augmentation de 1.090.600, et porter en conséquence, le total du chapitre à 242.704.654 fr.

L'amendement qui a pour but d'unifier le traitement des facteurs, mis aux voix est adopté par 475 voix contre 54.

MM. Gilbert Laurent et Bénon proposent les revendications des facteurs-receveurs et des facteurs chefs.

M. Ducos attire l'attention du ministre sur la situation matérielle des courriers convoyeurs auxiliaires.

M. Fabié Muller présente également les revendications du personnel des postes d'Alsace et Lorraine.

M. Paul Lafont promet de revenir et d'examiner avec bienveillance toutes les suggestions formulées par M. Fabié Muller.

Les articles 17 à 30 sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à mercredi matin; la séance est levée à 19 h. 15.

### AU SENAT

#### On discute la taxe sur le chiffre d'affaires

Paris, 26 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Bienvenu-Martin.

Après le dépôt de divers rapports, on passe à l'ordre du jour.

### LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Vient en première ligne le débat sur le projet tendant à modifier la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. BERENGER  
M. Henri Bérenger, rapporteur général, a la parole.

Nous avons décidé, dit le rapporteur général, de nous en tenir au principe de la loi de 1920, faisant de la taxe d'affaires un impôt de consommation, perçu sur le vendeur qui pouvait le faire supporter.

J'ai cru que nous ferions bien, poursuit M. Bérenger, de ne pas vouloir donner à cette taxe un caractère de durée.

Quand les difficultés financières seront disparues, il faudra la supprimer.

Dans son travail d'adaptation, la Chambre s'est laissée entraîner à seconder de trop nombreuses exorbitances fiscales. Nous vous demandons de ne rejeter un grand nombre de ces taxes que l'impôt existait, tant qu'il sera nécessaire. Il faut qu'il s'applique à toutes les catégories de citoyens, et le rapporteur général explique les modifications introduites par la Commission sénatoriale.

## LE 1<sup>er</sup> JANVIER LE « JOURNAL DE ROUBAIX »

### Le Vautour de la Sierra

PAR GEORGES CLAVIGNY

Comme il subjugue tous ceux qui tombent sous sa serre, le « Vautour de la Sierra », l'épigramme chef de brigands, dont la personnalité dramatique anime ce récit passionnant, fascinera l'attention des lecteurs.

### UN DRAME A MORHANGE

#### DEUX FIANCES ASSASSINES dans les champs, à coups de fusil

Morhange, 26 décembre. — Mlle Jeanne Sourbion, 20 ans, employée chez un marchand de grains, à Morhange, se défilait le soir, avec son fiancé, M. Albert Poulillon, 24 ans, domestique chez un cultivateur de la même commune, chez les parents du jeune homme, demeurant à Povange.

Les deux jeunes gens s'élevaient un chemin à travers champs. Lorsqu'ils furent arrivés à cinq cents mètres environ de l'endroit où ils se rendaient, ils furent abattus à coups de fusil par un malfaiteur qui s'échappa dans l'ombre.

Le jeune homme fut tué sur le coup d'une balle qui l'atteignit sous l'aisselle droite.

Quant à la jeune fille, elle fut atteinte de deux coups de feu au-dessus et au-dessous du sein gauche, elle est encore la force de parcourir une centaine de mètres avant d'être achevée à coups de couteau par le ou les bandits.

Le mobile du crime reste le vol. Le malfaiteur, après son crime, se en effet, déposé ses victimes de tout l'argent qu'elles portaient, enlevant notamment à Poulillon une somme de 600 francs.

### LA FACULTE D'EMISSION DU CREDIT NATIONAL

La Commission des Finances de la Chambre a réduit de huit à six milliards.

Paris, 26 décembre. — La Commission des Finances de la Chambre a poursuivi l'examen du projet relatif à une nouvelle convention entre l'Etat et la Banque de France, et tendant à réduire de deux à un milliard le remboursement pour 1922. Par six voix et neuf abstentions, elle a adopté le principe du gouvernement, en prédisant bien qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle. La Commission a approuvé le projet du gouvernement en ce qui concerne la réduction de 8 à 6 milliards, de la faculté d'émission du Crédit national.

Enfin, elle a fixé à 3 milliards la faculté d'émission, par l'Etat, d'obligations décennales pour le paiement des dommages, émission à répartir sur les six premiers mois de l'année.

### L'entrée solennelle du cardinal Charost en la cathédrale de Rennes

Rennes, 26 décembre. — Les fêtes de l'entrée solennelle du cardinal Charost, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, métropolitain de Bretagne, en l'église-cathédrale de Rennes, auront lieu, ce grand pompe, jeudi 28 décembre.

A cette cérémonie qui se déroulera toute la journée et qui sera marquée par une imposante procession, à travers la ville, comme il est de coutume, à Rennes, pour tous les grands événements religieux, assisteront les évêques suffragants de la province, à l'exception du grand orateur sacré qu'est Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier. Le prélat souffre, en effet, d'une grave maladie qui cause de très vives inquiétudes à son entourage.

### UNE SEMAINE DES P. T. T. se tiendra à Paris, en avril 1923

Sur la suggestion de plusieurs groupements qui ont collaboré à l'organisation de la « Semaine du Commerce Extérieur », de la « Semaine de la Monnaie » et de la « Semaine Nationale du Vin », et avec le concours de la « Journée Industrielle », le Comité Central des Semaines du Commerce Extérieur a décidé l'organisation, vers la fin du mois d'avril 1923, d'une « Semaine des Postes, Télégraphes et Téléphones ».

Il ne s'agit pas d'une manifestation de caractère négatif contre un service public qui ne donne pas satisfaction à ses usagers, mais, au contraire, de rechercher objectivement, avec la collaboration des administrations intéressées, les raisons du fonctionnement défectueux et les moyens d'y remédier.

Les travaux du Congrès seront d'ordre technique. Ils auront pour objet de concentrer et de classer les plaintes du public, de déclarer sur les sacrifices à consentir pour disposer d'un instrument moderne de la pensée, de fixer les meilleurs modes d'exploitation de cet instrument et de faciliter la réalisation des mesures qui seront reconnues nécessaires.

Les administrations publiques qui participent directement ou indirectement au fonctionnement des postes, télégraphes et téléphones, ont dès maintenant montré l'intérêt qu'elles portent à ce Congrès en désignant des délégués pour collaborer à sa préparation et suivre ses travaux.

Les Chambres de Commerce, les grandes associations interprofessionnelles et régionales ont, de leur côté, promis leur concours moral et matériel.

Le président du Comité d'organisation est M. Eugène Mathon, vice-président de l'Association Nationale d'Expansion Economique.

La séance d'ouverture du Congrès sera présidée par M. Paul Lafont, sous-secrétaire d'Etat des Postes, Télégraphes et Téléphones.

## LA FLAMANDISATION DE L'UNIVERSITE DE GAND

### Interview de M. Renkin ministre d'Etat belge et député de Bruxelles

« Nous avons jugé que le saint public exigeait la conciliation dans une question qui doit s'arranger sous peine d'empoisonner la vie publique en Belgique. »

(D'un de nos collaborateurs belges)  
Bruxelles, 26 décembre 1922.

Il est inutile de présenter à nos lecteurs M. Jules Renkin, ministre d'Etat et député catholique de Bruxelles. Son nom et son action sont intimement liés à l'histoire politique et sociale de la Belgique. Un des premiers pionniers de la démocratie chrétienne belge, il fut un des leaders de l'ancienne Jeune Droite, qui imposa les idées nouvelles et les fit triompher, au Parlement d'abord, au

Parlement d'après.

Il a dirigé deux fois. Il y avait dans la Chambre un projet de loi de son gouvernement. Ce projet était de nature à défaire de la proposition flammande. Mais le projet n'était pas une solution.

Devant un mouvement aussi puissant et dont tout le monde reconnaissait le principe juste, presque tout le monde estimait la nécessité d'une université flammande. L'intransigence n'était de mise que si le projet flammand venait à la division intellectuelle du pays.

Sur ce point, capitula mon intervention. Les Flammands déclarèrent qu'ils estimaient que tous les étudiants de Gand-flammand devaient avoir la connaissance du français et être capables d'exercer leur profession en cette langue; que la culture française était pour eux une nécessité et qu'ils ne pouvaient pas à opposer culture flammande à culture française.

Les députés flammands nous conviendront le maintien de l'école française du genre civil de Gand, avec débouchement des cours en flammand, c'était le débouchement pour la grosse moitié de l'Université.

Ils admettent en outre, que dans les autres facultés, à chaque épreuve, les étudiants devraient subir un examen en français, sur une branche du programme officiel; et que, dans chaque année d'études, il y aurait un cours de 60 heures en français.

Enfin, tous les professeurs actuels continueraient à enseigner en français jusqu'à la limite d'âge.

Les adversaires irréductibles de la proposition demandèrent le débouchement total des cours. Cette proposition fut rejetée par 97 voix contre 82.

Dès lors, il n'y avait d'autre alternative que de rejeter la transaction ou de l'adopter.

Le projet était inutile et dangereux au point de vue de la question considérée en elle-même, car il ne terminait rien et ne seulement provoqué une recrudescence de la querelle linguistique, affaiblit le pays et aboutissait finalement à une solution plus radicale. Ni M. Hyman, ni M. Max ne pouvaient se flatter d'avoir raison du mouvement flammand.

Mais le projet était plus dangereux encore au point de vue gouvernemental. Car il est provoqué chez les Flammands une explosion de colère. Or, cinquante députés flammands font partie de la majorité gouvernementale. Beaucoup de ces députés avaient promis de soutenir entièrement, mais combien seraient pris une attitude d'opposition?

Ma conviction est que, si l'article premier n'avait pas été voté le 19 décembre, le lendemain, le budget de l'Etat n'aurait pas été rejeté; de même le contingent. Le Gouvernement eût été dissout et nous aurions vu s'ouvrir, sur la question des langues, une crise funeste au pays. Qu'allait devenir, dans ces circonstances, le budget de l'Etat? Le contingent? Le contingent? Le contingent? Le contingent?

« Un catholique respectueux de ses traditions ne peut admettre la division de l'armée en régiments flammands et wallons parce que l'unité nationale serait par là gravement compromise. »

« Il ne peut admettre qu'on lui fasse de la suppression de l'Université de Gand une condition de l'instauration d'une université flammande, admise maintenant par tout le monde. »

Or, nos comptes-rendus parlementaires l'ont rapporté, M. Renkin est un des députés catholiques qui ont voté, vendredi dernier, la flammandisation de l'Université de Gand. Ce fut lui aussi qui proposa et fit adopter les amendements suivants: 1° Afin d'assurer la faculté de présenter l'examen en français sur l'une des branches obligatoires, il sera maintenu dans chaque année d'études un cours comportant soixante heures d'enseignement français; et 2° Un arrêté royal réglera l'organisation de cet enseignement.

Cette attitude étant vivement controversée, d'autant plus qu'elle est en opposition formelle avec celle de M. Carton de Wiart énoncée sur la même liste et dans les mêmes conditions que M. Renkin, il nous a paru intéressant, dans l'ère de combat qui se poursuit pour et contre l'Université française de Gand, de connaître l'opinion de ce dernier.

Il nous l'a donnée très franchement, allant droit au but, sans réticence, avec l'heure dédicée du luitier énergique, volontaire et maître de lui qui caractérise l'ancien ministre des Colonies.

« Si la question flammande, nous dit M. Renkin, est une question grave au point de vue belge, les Français s'en sont fort bien aperçus. Le but des Flammands n'est pas de combattre la culture française, mais de faire reconnaître les droits de la culture flammande. Je parle de la masse des intellectuels flammands et des mandataires flammands et non de quelques exceptions, qui s'effaceraient au moins en partie, si la querelle actuelle se réglait en termes conciliatoires. »

« Les Flammands ne veulent pas passer de la culture française. Le grand désir de la masse des intellectuels flammands et des mandataires flammands est d'être français, se condamneraient à la médiocrité. »

« Quel est, d'après-vous, la position actuelle de la question? »

« Voici: Tous les députés flammands, à 6 ou 7 exceptions près, demandent que le flammand devienne langue courante de l'enseignement à l'Université de Gand. C'est ce qu'on appelle la flammandisation. »

« N'y a-t-il pas un mouvement de surface? »

« On ne dit rien. Mais quel est le mouvement? On dit que quatre conseils provinciaux qui se soumettent à leur examen. Et chose notable, des députés élus en Flandre, contre les listes flammandes, veulent avoir la flammandisation. C'est donc un mouvement qui, du point de vue politique, ne peut être négligé. »

« Par là, les adversaires du mouvement flammand, les uns se voient rien attendre jusqu'en

1914. Les autres voulaient bien une université flammande, à Gand ou ailleurs, mais désiraient que l'Université française de Gand fut conservée. J'ai toujours été de ces derniers. »

Après la guerre, on a vu le monde se rallier à l'idée de créer en Belgique une université flammande. Mais les Flammands, revenant leurs revendications, réclamaient en droit et en fait, pour une université flammande, sur deux députés flammands d'après eux.